

MODULASSUR

#### CLIENTS POTENTIELS :

Séniors de 55 à 81 ans recherchant une réponse complète au problème des obsèques.

Séniors avec peu de patrimoine ou isolés géographiquement  
Personnes sensibilisées par un deuil récent...

CLIENTÈLE ACTIFS  
JUSQU'À L'ÂGE DE LA RETRAITE

CLIENTÈLE SENIORS

## Modulassur Sérénité Plus

Un capital et une assistance pour tranquilliser ses proches au moment du décès.



1

### ENVIRONNEMENT ET OBJECTIFS

- Le coût des obsèques, estimé en moyenne entre 3.000€ et 5.000€ peut poser des difficultés financières pour les proches.
- Face à cette situation, les séniors veulent de plus en plus protéger et soulager leurs proches au jour de leur décès.
- Certains clients veulent se couvrir en cas de décès mais pas à fonds perdus

**Solution qui associe capital et prestations d'assistance destinée à d'assurer la sécurité financière de ses proches en leur transmettant un capital prédéfini et garanti quelle que soit la date de son décès tout en disposant d'une valeur d'épargne qui peut être versée en cas de besoin.**



2

### GARANTIES

- Assurance vie entière à primes viagères avec garanties d'assistance.
- Versement d'un capital jusqu'à 20.000€.
- Capital X 4 en cas de décès accidentel avant 85 ans.
- 2 possibilités de souscription :
  - 1) Choix par prime  
4 niveaux de primes prédéfinies : 15€, 30€, 45€, 60€ par mois.
  - 2) Choix par capital  
Libre choix du capital assuré jusqu'à 20.000€. La prime est fonction du capital défini et de l'âge de l'assuré.
- Un service assistance disponible 24h/24 afin d'assurer un soutien précieux à la famille.  
Réponses à toutes questions concernant les formalités et les démarches liées aux obsèques, service d'écoute, aide ménagère si besoin, service de téléassistance pour le conjoint survivant, etc.



3

### ATOUS COMMERCIAUX

- Aucun questionnaire médical.
- Souscription en ligne avec signature électronique.
- Formule accessible à tous les budgets à partir de 15€ par mois.
- Souscription possible jusqu'à 81 ans.
- Libre choix du capital garanti (en fonction de l'âge de l'assuré ou de l'une des 4 options-prédéfinies).
- Quadruplement du capital en cas de décès par accident, survenant avant le 85ème anniversaire de l'assuré.
- Rachat total à tout moment.
- Commissions escomptées.  
(nous contacter pour obtenir le tableau de commissionnement.)

## Fiche Technique

Contrat d'assurance souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation, S.A. et Distribué par Modulassur

Contrat destiné principalement aux particuliers âgés de 55 à 70 ans. Personnes sensibilisées par un deuil récent, la solitude, un patrimoine relativement faible, l'isolement géographique

### Cible

**Conditions de souscription**  
Résidence principale en France métropolitaine

#### Conditions de souscription

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Age de souscription         | Jusqu'au 81ème anniversaire de l'assuré (sans formalité médicale ni QM)   |
| Paieement des primes        | Contrat vie entière à primes viagères   |
| Terme du contrat            | Décès de l'assuré   |
| Pendant la durée du contrat | L'assuré peut demander la mise en réduction ou le rachat de son contrat. (Les valeurs de rachat des 8 premières primes figurent aux conditions particulières) |

### Délai de carence

#### Garanties

#### Délai de carence

|                      |  |
|----------------------|--|
| Décès accidentel     | Prise d'effet immédiate dès la date d'effet de la souscription et du paiement de la 1ère cotisation.   |
| Décès non accidentel | - Délai de carence de 12 mois<br>- En cas de décès au cours des 12 premiers mois : Versement d'un capital égal au cumul des primes payées par le souscripteur. |

### Garanties

|   |                                     |                                       |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Décès de l'assuré au cours des 12 premiers mois d'assurance                 | • Décès par accident                | • Capital = 4 fois le capital de base |
|   | • Décès par maladie                 | • Remboursement des primes versées    |
| Décès de l'assuré après 12 mois d'assurance et avant son 85ème anniversaire | • Décès par accident                | • Capital = 4 fois le capital de base |
|   | • Décès par maladie                 | • Versement du capital de base        |
| Décès de l'assuré au-delà de son 85ème anniversaire                         | • Décès par accident ou par maladie | • Versement du capital de base        |

### Garanties d'Assistance

Prestations assurées par Fillassistance (Filiale de CNP Assurances et de Swiss Life.)

#### • Prestations accessibles dès la souscription\*

- Services de renseignements et d'informations par téléphone
- Ligne téléphonique dédiée, accessible 24H/24 et 7 jours/7
- Écoute et orientation psychologique
- Recueil, enregistrement et gestion des dernières volontés (lieu, culte...)
- Aide à la recherche d'un opérateur funéraires
- Aide à la comparaison de devis pour les opérateurs funéraires

#### • Prestations accessibles au décès de l'assuré\*

- Rapatriement du corps (si le décès de l'assuré est intervenu à plus de 50km de son domicile)
- Aide à domicile et prise en charge des enfants et petits-enfants
- Accompagnement de coordination et aide à l'organisation des obsèques
- Retour des accompagnants à leur domicile au moment du décès
- Téléassistance pour le conjoint survivant
- Garde des animaux de compagnie (chiens, chats)

\* Selon conditions et limites définies aux conditions générales.

### Niveau des Primes

- 2 possibilité de souscription

- Choisir l'une des 4 options de primes prédéfinies ou
- Déterminer le capital de base en fonction de son âge à la souscription

#### Choix par prime

Le capital de base garanti sera fonction de l'option souscrite et de l'âge de l'assuré à la souscription

|            |   |
|------------|---|
| • Option 1 | • Prime annuelle de 180 € (soit 15€ par mois) |
| • Option 2 | • Prime annuelle de 360 € (soit 30€ par mois) |
| • Option 3 | • Prime annuelle de 540 € (soit 45€ par mois) |
| • Option 4 | • Prime annuelle de 720 € (soit 60€ par mois) |

#### Choix par capital

Le montant de la prime dépendra du capital défini et de l'âge de l'assuré.

• Choix du capital de base garanti (dans les limites prédéfinies par l'assureur en fonction des tranches d'âge). Le montant de la prime dépendra du capital défini et de l'âge de l'assuré.

#### Capital maximal autorisé

Le montant du capital est défini par le client dans la limite des maxima autorisés.

| Tranche d'âge | Capital Maladie | Capital Accident** |
|---------------|-----------------|--------------------|
| 20 - 35 ans   | 20.000 €        | 80.000 €           |
| 36 - 50 ans   | 15.000 €        | 60.000 €           |
| 51 - 63 ans   | 10.000 €        | 40.000 €           |
| 64 - 70 ans   | 7.500 €         | 30.000 €           |
| 71 - 76 ans   | 5.000 €         | 20.000 €           |
| 77 - 81 ans   | 4.000 €         | 16.000 €           |

\*\*décès accidentel survenant avant le 85ème anniversaire.

### Formalités médicales

Sans formalité ni questionnaire médical.